

201		0475491624		1	EUR	
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À  
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **European Geriatric Medicine Society**

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Clos Chapelle-aux-Champs

N°: 30

Boîte: 3037

Code postal: 1200 Commune: Woluwe-Saint-Lambert

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

**BE0475491624**

DATE **06/04/2022** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN **EUROS**

approuvés par l'assemblée générale du

**19/09/2023**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

**01/01/2022**

au

**31/12/2022**

Exercice précédent du

**01/01/2021**

au

**31/12/2021**

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 7

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: A-asbl 6.1.1, A-asbl 6.1.2, A-asbl 6.1.3, A-asbl 6.2, A-asbl 6.3, A-asbl 6.4, A-asbl 6.5, A-asbl 6.6, A-asbl 6.7, A-asbl 7, A-asbl 8

Cornel Christian Sieber  
Président du Conseil d'Administration

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET  
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**PETROVIC Mirko**

Jacob van Arteveldestraat 22

9050 Gentbrugge

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2018

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**CHRISTIAN SIEBER Cornel**

Clos Chapelle-aux-Champs 30 box 3037

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2022

Fin de mandat: 31-12-2023

Président du Conseil d'Administration

**BENETOS Athanasios**

Clos Chapelle-aux-Champs 30 box 3037

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2022

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**JOSÉ TARAZONA SANTABALBINA Francisco**

Clos Chapelle-aux-Champs 30 box 3037

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2020

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**WISSENDORF EKDAHL Anne**

Clos Chapelle-aux-Champs 30 box 3037

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2020

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**CHERUBINI Antonio**

Clos Chapelle-aux-Champs 30 box 3037

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2022

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**MASUD Tahir**

Clos Chapelle-aux-Champs 30 box 3037

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2022

Fin de mandat: 31-12-2024

Administrateur

**DUQUE Sofia**

Clos Chapelle-aux-Champs 30 box 3037

1200 Woluwe-Saint-Lambert

BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2020

Fin de mandat: 31-12-2023

Administrateur

**COMPTES ANNUELS**

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>970 977,85</u></b>	<b><u>1 063 950,43</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>970 977,85</b>	<b>1 063 950,43</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>970 977,85</b>	<b>1 063 950,43</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b><u>970 977,85</u></b>	<b><u>1 063 950,43</u></b>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	<b>970 977,85</b>	<b>1 063 950,43</b>
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14		
Subsides en capital		15		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b><u>0,00</u></b>	<b><u>0,00</u></b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.3	17		
Dettes financières		170/4	0,00	0,00
Etablissements de crédit, dettes de location financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.3	42/48		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	0,00	0,00
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	0,00	0,00
Fournisseurs		440/4		
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	0,00	0,00
Charges fiscales		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>970 977,85</b>	<b>1 063 950,43</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	-89 949,48	129 178,69
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-89 949,48</b>	<b>129 178,69</b>
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers récurrents	6.4	75/76B	<b>81,32</b>	<b>36,58</b>
Produits financiers non récurrents		75	81,32	36,58
		76B		
<b>Charges financières</b>				
Charges financières récurrentes	6.4	65/66B	<b>3 104,42</b>	<b>319,45</b>
Charges financières non récurrentes		65	3 104,42	319,45
		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-92 972,58</b>	<b>128 895,82</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-92 972,58</b>	<b>128 895,82</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>-92 972,58</b>	<b>128 895,82</b>

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)</b>	9906	<b>-92 972,58</b>	<b>128 895,82</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-92 972,58	128 895,82
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>	791	<b>92 972,58</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation aux fonds affectés et autres réserves</b>	691	<b>0,00</b>	<b>128 895,82</b>
<b>Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)</b>	(14)		

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### Général

L'association a opté pour la tenue d' une comptabilité simplifiée où les charges et produits sont enregistrées respectivement lors de leur paiement ou de leur réception. Les avoirs et dettes sont quant à eux repris, conformément à l'article 3:184 de l'Arrêté Royal d'exécution du Code des sociétés et associations (AR/CSA), dans un état du patrimoine établi à la date de clôture de l'exercice. Cet état du patrimoine reprend l'ensemble des dettes, des avoirs, des droits et des engagements de l'association.

### Avoirs

#### Investissements

Les immeubles, les machines, le mobilier et le matériel roulant qui appartiennent à l'association sont repris dans l'état du patrimoine à leur valeur historique d'acquisition. Si le conseil d'administration décide de reprendre le bien à sa valeur de marché, l'information sera clairement indiqué dans l'annexe.

Les immeubles, les machines, le mobilier et le matériel roulant qui n'appartiennent pas en pleine propriété à l'association ne doivent être repris dans l'état du patrimoine que s'ils sont significatifs. Lorsque le conseil d'administration estime que certains de ces avoirs ne revêtent pas un caractère significatif, il s'en justifie dans l'annexe. Les avoirs difficilement évaluable sont indiqués pour mémoire dans l'état du patrimoine et font l'objet de mentions appropriées dans l'annexe.

### Créances

L'état du patrimoine reprend les créances à leur valeur nominale historique.

#### Placement de trésorerie et liquidités

Les placements de trésorerie ainsi que les valeurs disponibles sont reprises à leur valeur nominale. Les comptes en devise sont convertis en EURO en prenant le taux à la date de clôture comme référence.

### Dettes

#### Dettes

Sous cette rubrique sont reprises les dettes financières, à l'égard des fournisseurs et des membres ainsi que les dettes fiscales, salariales et sociales. Les dettes doivent, d'une part, être reprises à leur valeur nominale et, d'autre part, refléter les dettes existantes à la date d'inventaire.

Les dettes en devises sont quant à elles converties en EURO en prenant le taux à la date d'inventaire comme référence.

#### Résultat reporté

Sous cette rubrique, est inscrit soit le montant des bénéfices ou des pertes de l'exercice et des exercices antérieurs.

### Droits et engagements

Les droits et les engagements, qui sont susceptibles d'avoir une influence importante sur la situation financière de l'association, doivent être mentionnés dans l'état du patrimoine. Lorsque ces droits et engagements ne sont pas susceptibles d'être quantifiés, ils font exclusivement l'objet de mentions appropriées dans l'annexe.

#### Travail bénévole

Conformément à la législation comptable en vigueur, le travail bénévole n'est pas enregistré dans la comptabilité car aucune dépense n'est effectuée, sauf si le travail du bénévole augmente de manière sensible la valeur des bâtiments et du matériel. Dans ce cas, il en sera tenu compte dans l'état du patrimoine.

## CONTROLES

Nom Client: European Geriatric Medicine Society

Exercice comptable: 01/01/2022 - 31/12/2022

Devise: EUR

Schéma: A

### CONTRÔLES DES SIGNES

Aucune erreur n'a été constatée lors des contrôles des signes

### CONTRÔLE DES SECTIONS ENREGISTRÉES

Il n'y a pas d'explications sans une étoile contenant des données.

### CONTRÔLES LEGAUX

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles légaux.

### CONTRÔLES ADDITIONNELS

Les comptes annuels sont conformes aux contrôles supplémentaires.

### CÔNTROLES DANS LE BILAN SOCIAL

Les comptes annuels sont en conformité avec les contrôles de la BNB sur le bilan social.

### REMARQUES COMPTABLES

#### **Date de l'assemblée générale dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice**

Les comptes annuels doivent être approuvés par l'assemblée générale dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, sauf exception.

Date de fin de l'exercice	Date d'assemblée générale
31/12/2022	19/09/2023

#### **Date d'approbation des comptes annuels par l'assemblée générale**

Les comptes annuels ne peuvent être soumis qu'après approbation par l'assemblée générale, sauf exception.

Cornel Christian Sieber

Francisco José Tarazona Santabalbina